

PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 7 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 23 décembre 2024

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTE / EXCUSEE :

Magali BACLE

Le quorum étant atteint (15 présents sur 16 membres en exercice), le Bureau Communautaire peut valablement délibérer.

Arnaud SAVOIE a été désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

II - DECISIONS SUR DELEGATIONS

Voirie

1. Autorisation de signature des marchés au Président - Marché de travaux de voirie pour l'aménagement du contour de la place de la Flette à Soucieu-en-Jarrest
2. Autorisation de signature des marchés au Président - Marché de travaux pour la requalification de l'avenue de Verdun - phase 2 – lot 1 : VRD, lot 2 : Béton et lot 3 : Espaces verts (plantations) et mobiliers

III – POINTS D’INFORMATION

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal est adopté à l’unanimité (ANNEXE)

II - DECISIONS SUR DELEGATIONS

Par délégations du Conseil Communautaire consenties le 24 janvier 2023 :

⇒ VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Autorisation de signature des marchés au Président - Marché de travaux de voirie pour l'aménagement du contour de la place de la Flette à Soucieu-en-Jarrest (délibération n° BC-2025-001)

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu l’article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et accords-cadres de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée d’un montant supérieur au seuil de transmission des actes au contrôle de légalité défini par le CGCT,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une procédure adaptée relative aux travaux de voirie pour l'aménagement du contour de la place de la Flette à Soucieu-en-Jarrest, du 5 au 26 novembre 2024.

Le marché concerne :

- La préparation des emprises ;
- Les terrassements généraux de voiries, la constitution des plates-formes, les structures de chaussée ;
- Les réseaux d’assainissement des eaux pluviales ;
- La réalisation de bassins / noues de rétention ;
- Les revêtements de surface (Enrobé, béton désactivé, pavés à joint écarteur) ;
- La signalisation verticale et horizontale ;
- Les espaces verts (engazonnement, massifs, plantations).

Après analyse des candidatures et des offres et négociation, la commission MAPA a proposé lors de sa séance du 17 décembre 2024 d’attribuer le marché relatif aux travaux de voirie pour l'aménagement du contour de la place de la Flette à Soucieu-en-Jarrest à l’entreprise EUROVIA pour un montant total de 300 048,75 € HT composé :

- D’une offre de base d’un montant de 285 532,75 € HT
- D’une plus-value pour la prestation éventuelle facultative n°1 : Bordures granit d’un montant de 14 516,00 € HT ;



Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois à compter de l'ordre de service n° 1.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE Monsieur le Président ou la personne habilitée, à signer le marché n° 2024-15 relatif aux travaux de voirie pour l'aménagement du contour de la place de la Flette à Soucieu-en-Jarrest pour un montant de 300 048,75 € HT,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal, opération 2123.

Autorisation de signature des marchés au Président - Marché de travaux pour la requalification de l'avenue de Verdun - phase 2 – lot 1 : VRD, lot 2 : Béton et lot 3 : Espaces verts (plantations) et mobiliers (délibération n° BC-2025-002)

Vu les dispositions du code de la Commande Publique,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et accords-cadres de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée d'un montant supérieur au seuil de transmission des actes au contrôle de légalité défini par le CGCT,

Vu les délibérations du Bureau Communautaire de la Copamo du 9 avril 2024 et du Conseil municipal de Mornant du 8 avril 2024 approuvant les termes de la convention de groupement de commandes pour le marché de requalification de l'avenue de Verdun - phase 2,

Vu la convention de groupement de commandes afférente signée le 7 mai 2024, désignant la Copamo coordonnateur du groupement de commandes,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une procédure adaptée relative aux travaux pour la requalification de l'avenue de Verdun - phase 2, composée de trois lots, du 14 novembre au 11 décembre 2024.

Après analyse des candidatures et des offres, la commission MAPA a proposé lors de sa séance du 7 janvier 2025 d'attribuer les marchés relatifs au lot 1 : VRD, lot 2 : Béton et lot 3 : Espaces verts (plantation) et mobiliers aux candidats suivants :

Lot 1 : VRD

Groupement MGB TP - Carle, 140 rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT, pour un **montant total toutes tranches confondues de 1 699 317,85 € HT**, décomposé ci-dessous :

* Tranche ferme : Travaux Avenue de Verdun depuis la gare jusqu'à l'OPAC + abords Lilas
Montant d'attribution : 1 004 314,30 € HT soit 1 205 177,16 € TTC.
Durée d'exécution : 11 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

* Tranche optionnelle : Travaux Avenue de Verdun depuis l'OPAC jusqu'à la rue des Arches + abords LINEA.
Montant d'attribution : 695 003,55 € HT soit 834 004,26 € TTC.
Durée d'exécution : 9 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.



Lot 2 : Béton

SOLS CONFLUENCES, 26 chemin des Ronzières, 69390 VOURLES, pour un **montant toutes tranches confondues de 301 139,50 € HT**, décomposé ci-dessous :

* Tranche ferme : Travaux Avenue de Verdun depuis la gare jusqu'à l'OPAC + abords Lilas
Montant d'attribution : 153 436,50 € HT soit 184 123,80 € TTC
Durée d'exécution : 11 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

* Tranche optionnelle : Travaux Avenue de Verdun depuis l'OPAC jusqu'à la rue des Arches + abords LINEA.
Montant d'attribution : 147 703,00 € HT soit 177 243,60 € TTC
Durée d'exécution : 9 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Lot 3 : Espaces verts (plantation) et mobiliers aux candidats suivants :

GREEN STYLE, 19 Chemin de la Lône, 69310 PIERRE BENITE, pour un montant toutes tranches confondues de **858 947,55 € HT**, décomposé ci-dessous :

* Tranche ferme : Travaux Avenue de Verdun depuis la gare jusqu'à l'OPAC + abords Lilas
Montant d'attribution : 485 802,34 € HT soit 582 962,81 € TTC.
Durée d'exécution : 11 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

* Tranche optionnelle : Travaux Avenue de Verdun depuis l'OPAC jusqu'à la rue des Arches + abords LINEA.
Montant d'attribution : 373 145,21 € HT soit 447 774,25 € TTC.
Durée d'exécution : 9 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégataire, à signer les marchés n° 2024-16-L01 (VRD) n° 2024-16-L02 (Béton) et n° 2024-16-L03 (Espaces verts (plantations) et mobiliers) relatifs aux travaux de requalification de l'avenue de Verdun,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal, opération 2203.

III – POINTS D'INFORMATION

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le Président

Monsieur Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance

Monsieur Arnaud SAVOIE

